



Extrait du registre des délibérations 2026

DELIBERATION Conseil Municipal

Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

Séance du 09/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 16
Nombre de suffrages : 19

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans la salle culturelle, sous la présidence de Dominique ANCEY, Maire

Etaient présents :

Dominique ANCEY, Pascale VERNHES, Daniel LECUYER, Laurent CARRE, Marc MUSCAT, Brigitte NEF, Gaëtan BELLANCA Daniel BELLEGARDE, Natacha BENALI, Anne BLANC Valérie DJOUADI, Isabelle FENOILLERE Magali HERNANDEZ Emilie LBOUCHER Bernard MONTOYA Jean Marie POWWELS,

Date de la convocation
03/04/2026

Procuration(s) :

Xavier ANGLES donne pouvoir à Pascale VERNHES, Silvère BENALI donne pouvoir à Marc MUSCAT, Mary-Jane ROUSSEL donne pouvoir à Dominique ANCEY

Délibération 19-2026

Objet Délégations aux adjoints

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Brigitte NEF

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-23
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à 5 le nombre des adjoints au Maire,
Vu le procès-verbal de l'élection des adjoints en date du 20 mars 2026

Madame le Maire propose les délégations suivantes aux adjoints

- Monsieur Marc MUSCAT en qualité de 1^{er} adjoint- délégation aux finances, urbanisme, et sécurité
- Mme Pascale VERNHES en qualité de 2nd adjoint- délégation éducation, jeunesse, affaires scolaires
- Monsieur Daniel LECUYER an qualité de 3^{ème} adjoint- délégation aux services techniques, protocole, animation et festivités
- Mme Brigitte NEF en qualité de 4^{ème} adjoint, délégation à la communication, vie associative et activité économique
- Monsieur Laurent CARRE en qualité de 5^{ème} adjoint, délégation aux travaux, environnement et développement durable

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les délégations ainsi présentées pour les adjoints
- **DIT** que Madame le Maire ou son représentant s'assure de l'exécution de cette décision

UNANIMITE

Le Secrétaire de séance,
Brigitte NEF

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Dominique ANCEY



Le Maire

- certifie exécutoire la présenté délibération
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

09/04/2026

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 19-2026